Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260429-DB_2026_044-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 avril 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-044
	CYCLES DE L'EAU	
Petit cycle de l'eau		
Objet : Cycles de l'eau - Travaux de réhabilitation de l'unité de production d'eau potable de la Villée - Plouër-sur-Rance		

Le lundi 20 avril 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 14 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 19 – Procurations : 1 – Voix délibératives : 20

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RAVALLAN, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES

Membres du Bureau ayant donné procuration : Laurent VANDAMME a donné pouvoir à David BOIXIERE

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260429-DB_2026_044-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 avril 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-044
	CYCLES DE L'EAU	
Petit cycle de l'eau		
Objet : Travaux de réhabilitation de l'unité de production d'eau potable de la Villée commune de Plouër-sur-Rance		

Rapporteure : Madame Laurence GALLEE

L'unité de production d'eau potable de La Villée à Plouër-sur-Rance a été construite en 1953. Elle est la principale source d'approvisionnement en eau potable de la commune de Plouër-sur-Rance.

Construite pour un débit nominal de 30 m³/h, l'usine n'est plus exploitée qu'à 20 m³/h au maximum. La filière de traitement actuelle ne répond plus aux exigences règlementaires qui ont fortement évoluées. De plus, les deux puits de collecte des eaux brutes ainsi que le bâtiment qui abrite les équipements de potabilisation présentent des désordres et une vétusté structurelle qui imposent une réhabilitation.

Dinan Agglomération a donc engagé sur 2024 et 2025, toutes les études diagnostics environnementales et a missionné le bureau d'études SAFEGE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'unité de production.

Il est à noter que cette unité de production présente un intérêt significatif en termes de ressource en eau. Cette petite unité est nécessaire et indispensable au maintien de la production en eau potable du secteur et permet également une sécurisation vis-à-vis des besoins en eau potable.

Les phases d'avant-projet et projet ont permis de définir précisément les travaux à engager pour réhabiliter de manière globale l'unité de production d'eau potable :

- Reprendre la structure génie civil de l'ensemble de l'infrastructure,
- Rénover et redimensionner la filière de filtration, afin d'anticiper le passage du calcaire marin (réactif actuel) au calcaire terrestre,
- Redimensionner la filière de traitement avec un process permettant d'atteindre l'équilibre calco-carbonique,
- Optimiser la désinfection par un procédé régulé et asservi,
- Améliorer la manutention des réactifs pour une exploitation courante,
- Renouveler les équipements de pompage, instrumentation, ainsi l'armoire électrique contenant automate et télésurveillance,
- Mise en place d'un dispositif de prétraitement-stockage des eaux de lavages avant rejet.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260429-DB_2026_044-DE

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montants HT	Recettes	% du total	Montants HT
Travaux usine d'eau potable PLOUER	2 050 000 €	Autofinancement	100%	2 357 500 €
Etudes complémentaires et Aléas	307 500 €			
TOTAL	2 357 500 €	TOTAL	100%	2 357 500 €

Calendrier prévisionnel

- Consultation des entreprises : été 2026,
- Analyse des offres/négociations : fin 2026,
- Travaux : 2027 (selon criticité de la ressource en eau et calendrier des autres projets impactant).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2026-052 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 9 avril 2026 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président,

Considérant le périmètre d'intervention de Dinan Agglomération dans le domaine de la compétence de distribution de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que les études préalables et d'avant-projet ont permis la définition du programme de travaux détaillé,

Considérant que les travaux de réhabilitation de l'unité de production d'eau potable de Plouër-sur-Rance, lancés par Dinan Agglomération permettront de maintenir une ressource en eau durable et d'améliorer la fiabilité du traitement de l'eau,

Ainsi, considérant ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Valider** le programme de travaux de de réhabilitation de l'unité de production d'eau potable de Plouër-sur-Rance ainsi présenté pour un montant de 2 357 500 € HT,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte utile.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 avril 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION